



aprova 84

Certificat de Formation à la Gestion Associative - CFGA

Programme & calendrier 2017

La formation consiste à faire acquérir à tout acteur associatif, âgé de 16 ans minimum, membre d'une association, des connaissances nécessaires pour lui permettre l'exercice de responsabilités dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Formation théorique : 5 journées (35h) à la Maison IV de chiffre / Avignon 9h-12h30 et 13h30-17h

jour 1 :
« La loi 1901 et le projet associatif »

Objectif : acquérir une culture générale et des connaissances sur la spécificité du fait associatif, pour prendre des responsabilités et conduire un projet associatif

Date : **vendredi 22 septembre**

Programme :

- La loi de 1901 : une liberté publique et contractuelle, déclinaison de ces principes.
- Le statut associatif par rapport aux autres formes d'organisation de l'économie sociale (approche statistique sur le 84 et les réseaux)
- Le projet associatif : pourquoi ? comment ? pour qui ?
- La déclinaison du projet associatif en plan d'action

Jour 2 :
« Gouvernance et administration de l'association »

Objectif : être capable de participer aux organes statutaires d'une association.

Date : **vendredi 6 octobre**

Programme :

- L'administration et l'organisation : analyse des statuts, du règlement intérieur et notion de membres.
- Les instances décisionnelles, leur organisation et fonctionnement.
- Le rôle des dirigeants associatifs.
- Les démarches administratives lors de la création et de la vie de l'association. Point d'info sur les démarches en ligne.

Jour 3 :
« Ressources humaines associatives, bénévolat et salariat »

Objectif : être capable de prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations et de favoriser la participation des bénévoles.

Date : **vendredi 20 octobre**

Programme :

- Les statuts et rôles respectifs des salariés, bénévoles et volontaires.
- La fonction employeur de l'association et les procédés simplifiés d'emploi.
- Les droits des bénévoles.
- Les responsabilités civile et pénale des bénévoles et de l'association.
- Le recrutement et la fidélisation des bénévoles.

Jours 4 & 5 :
« Gestion, comptabilité et finance associative »

Objectif : être capable de maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente et savoir mobiliser des ressources financières.

Dates : **vendredis 17 et 24 novembre**

Programme :

- Les deux méthodes comptables : à partie double (sur engagement) et de trésorerie (simple).
- Les documents financiers annuels d'une comptabilité, sur engagement (bilan, compte de résultat).
- Le rapport d'activité annuel.
- La tenue d'une comptabilité simple.
- Les sources et les modes de financement public.
- La constitution d'un dossier de demande de subvention et du compte rendu financier de suivi.
- Les sources de financement privé et leurs modalités.

Formation pratique : 20 jours minimum au sein d'une association

Pour valider la formation, une expérience pratique réalisée simultanée ou non avec la formation théorique et équivalente à 20 jours effectifs minimum doit être accomplie dans une association déclarée au plus tard dans les 6 mois à compter de la fin de la formation théorique.